

 Martignas, le 04 décembre 2017

 **Destinataire :** M. TRAPPIER Éric PDG de Dassault Aviation

 **Copie :** M. AUBOIN, Directeur de l’établissement de Martignas

 M. PETIT, Directeur des Ressources Humaines

M. LISION, DSC CGT DASSAULT Aviation

M. le Président,

Notre Direction Locale a déposé une plainte, avec certainement votre accord, chez le procureur pour acte de sabotage (gamelle percée).

Dans un premier temps, la police judiciaire est donc venue dans notre établissement pour fouiller nos roulantes, nous interroger et relever nos empreintes sur le mode « que personne ne sorte »

Dans un second temps, cet acte a eu pour conséquence des convocations de certains salariés, à l’hôtel de police pour être auditionné, en octobre, en tant que témoin.

Puis récemment 4 de nos collègues ont reçu une convocation d’une toute autre teneur, en effet celle-ci stipule que chaque salarié est soupçonné d’avoir dégradé ou tenter d’avoir dégradé le bien d’autrui.

A la suite de cela nous avons posé une question en DP pour évoquer les problèmes causés par ses convocations. Ceux-ci remettant en cause notre intégrité et notre rigueur dans le travail que vous saluez à juste titre tous les ans dans votre courrier de nouvel an.

A cette question, la DL nous a tranquillement répondu qu’elle s’en remettait au procureur et à la police judiciaire pour élucider cette affaire tout en trouvant que la mise en cause de tous est tout à fait normal… puisqu’il y a forcément un coupable.

Ces 4 salariés, qui ont été à cette convocation, ont subi un interrogatoire à charge, la prise d’empreinte, le test salivaire et la prise de photo. Ils ont même été mis sur écoute

En faisant de l’auteur de ce trou dans la gamelle un délinquant qui relève de la justice pénale, la direction fait de nous tous des coupables en puissance, cela rajoute encore plus de malaise au sein de notre établissement.

Et pourtant, voici quelques exemples : un collègue a subi un grave accident de travail qui aurait pu être dramatique, la police n’a pas été sollicitée pour savoir si cela aurait pu être évité, si des alertes avaient été données sur la dangerosité de la zone. Personne à la direction locale n’a été soupçonné par la police de complicité dans la survenue de cet accident.

Il y un an, un collègue a tenté de mettre fin à sa vie dans l’enceinte de notre établissement. On n’en rajoutera pas plus.

Comment ne pas voir qu’il y a un problème dans la façon d’être traité et considéré ?

On vous rappelle qu’on ne vient pas travailler ici pour être traité comme de potentiels délinquants.

La décision de la Direction Locale d’avoir traité ce geste de sabotage a eu des conséquences désastreuse et il n’est pas juste de faire porter ce soupçon sur nous tous ni même de complicité.

La CGT ne parlera pas de sabotage tant qu’elle ne connaitra pas la vérité. Et si cela s’avèrerait un acte de sabotage, comment analyseriez-vous cet acte ?

Comment voulez-vous que la police retrouve le soi-disant suspect ?

Et maintenant, quelles solutions allaient vous mettre en place pour soutenir vos salariés qui sont au bord du gouffre ?

Accepteriez-vous d’être considéré comme un délinquant voire criminel ?

Pour la CGT, il n’est pas question de laisser passer ce traitement indigne sans rien dire. Si à chaque problème que nous rencontrons notre Directeur fait appel à la police, dans quelles conditions allons- nous devoir travailler ?

Pour conclure, on vous demande de retirer la plainte et de vous excuser auprès de tous les salariés de Martignas.

Plus particulièrement à tous les salariés qui ont été convoqués en les dédommageant des préjudices subis.

Merci de votre attention.